

# LA PRISE EN CHARGE DES EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE TERRITOIRE DU SUD MAYENNE

## GISEMENTS, FLUX, ENJEUX LOCAUX

Avec le soutien de :



## UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN MOUVEMENT

Le développement de l'économie circulaire s'est imposé comme une priorité aux niveaux national et territorial. La filière de la Construction est particulièrement concernée par les enjeux soulevés par ce mouvement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a inscrit des objectifs chiffrés et non chiffrés en faveur de la valorisation des excédents de chantier et de la consommation de ressources secondaires.

Plus récemment, et applicable au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la création d'une filière REP (responsabilité élargie des producteurs) dédiée au Bâtiment et concernant, entre autres matériaux, les inertes produits dans le cadre des chantiers de Bâtiment (à l'exception des terres excavées), constitue une mutation forte de l'organisation de la gestion des excédents de chantier, avec l'instauration d'une éco-contribution sur les matériaux mis sur le marché.

En parallèle, un décret voté en décembre 2020 dans le cadre de la loi anti-gaspillage et économie circulaire impose aux professionnels du Bâtiment de faire apparaître une mention déchet sur les devis relatifs aux travaux de construction, de rénovation ou de démolition précisant les quantités, les modalités de gestion, les points de collecte et une estimation des coûts liés à la gestion des matériaux. Elle implique également, dans une volonté de renforcement de la traçabilité des excédents de chantier, la remise d'un bordereau de suivi des déchets lors du dépôt des matériaux sur les plateformes dédiées.

## LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

-  -40% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
-  -30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012
-  Porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité
-  Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
-  -50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025
-  Diversifier la production d'électricité et baisser à 50% la part du nucléaire à l'horizon 2025



Crédit : MTE

# CONNAÎTRE LA SITUATION, ANTICIPER LES BESOINS, SENSIBILISER LES ACTEURS, FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

## UN BESOIN DE CONNAISSANCE ET D'ANTICIPATION

Les excédents de chantier inertes constituent un flux considérable, très supérieur à celui des autres déchets (DIB, ménagers, dangereux...). Si la nature des matériaux ne constitue pas un enjeu sanitaire ou environnemental fort, les quantités en circulation et leur faible mobilité nécessite une capacité de prise en charge adaptée sur les territoires. Dans ce contexte, il convient d'évaluer les quantités de matériaux en circulation sur le territoire, les capacités de prise en charge des matériaux et de construire des scénarios sur l'évolution attendue de la situation au regard des enjeux réglementaires et des orientations définies dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

## LA SENSIBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La réglementation en matière de déchets est en constante évolution depuis quelques années sous l'impulsion des Lois LTECV et AGEC. Des objectifs réglementaires quantitatifs et qualitatifs sont attendus pour la filière de la Construction et pour les prescripteurs de marchés publics. D'autre part, le PRPGD constitue un outil de planification pour l'atteinte des objectifs. Dans ce cadre il convient de diffuser auprès des acteurs des territoires, collectivités et entreprises en particulier, les enjeux de la gestion des excédents de chantier.

## FAVORISER LES BONNES PRATIQUES

L'identification de démarches vertueuses des acteurs du territoire constitue également un objectif du travail. Certaines d'entre-elles étant reproductibles sur de nouveaux territoires. Par ailleurs, il convient d'identifier les obstacles à la bonne gestion des matériaux pour envisager sur chaque territoire les pistes d'action adaptées, en fonction des disponibilités ou des carences en plateformes, des pratiques de gestion des matériaux par les entreprises et de l'avancement des réflexions sur les questions de l'économie circulaire dans le périmètre territorial.

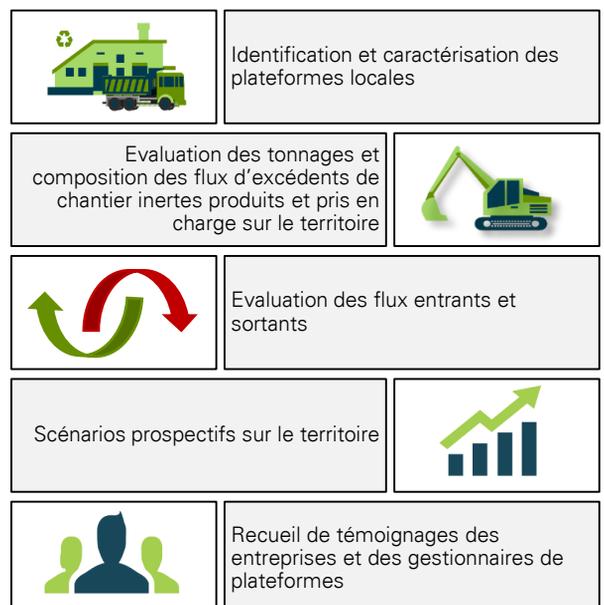


## UNE COLLECTE DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

Une première étape d'identification des plateformes de prise en charge et de gestion des excédents de chantier inertes et des entreprises productrices d'inertes sur le territoire a été rendue possible grâce au soutien des organisations professionnelles, des collectivités du territoire et des services de l'Etat.

Ce travail de recensement a permis d'organiser la collecte des données nécessaires à la réalisation du diagnostic chiffré de la situation des inertes sur le territoire, à l'évaluation des tendances à court et moyen termes et à recueillir les témoignages d'entreprises et de gestionnaires de plateformes sur les besoins et les difficultés rencontrées en matière de gestion et de prise en charge des inertes.

29 établissements de Travaux Publics (92% des emplois de Travaux Publics localisés sur le Sud Mayenne) et plateforme de gestion des inertes ont été interrogés sous la forme d'entretiens sur site ou téléphoniques. Une enquête auprès d'entreprises de Bâtiment à également été adressée permettant la collecte d'information auprès de 25 établissements regroupant 17% des emplois salariés de Bâtiment localisés sur le territoire du Sud Mayenne.



# LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI DU BTP SUR LE SUD MAYENNE

Source ACOSS au 31-12-2020

**1 690** emplois salariés du BTP et **267** établissements avec salarié(s)



**Travaux Publics**

**26**

établissements avec salarié(s)

**341**

emplois salariés

**Les 3 premières activités TP (en salariés)**



**Bâtiment**

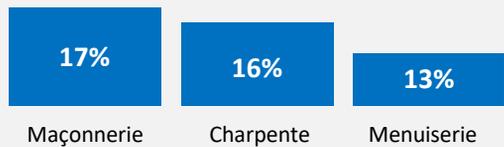
**241**

établissements avec salarié(s)

**1 349**

emplois salariés

**Les 3 premières activités bâtiment (en salariés)**



## LE POIDS DES ACTIVITÉS BTP SUR LE SUD MAYENNE

Source ACOSS au 31-12-2020



**Travaux Publics**

**Poids départemental**

**14%**



des emplois salariés des **Travaux Publics** de Mayenne localisés dans le Sud Mayenne

**Poids sur l'économie locale**

**2%**



des emplois salariés du Sud Mayenne sur les activités **Travaux Publics**



**Bâtiment**

**27%**



des emplois salariés du **Bâtiment** de Mayenne localisés dans le Sud Mayenne

**10%**



des emplois salariés du Sud Mayenne sur les activités **Bâtiment**



**BTP**

**26%**



des emplois salariés du **BTP** de Mayenne localisés dans le Sud Mayenne

**13%**



des emplois salariés du Sud Mayenne sur les activités **BTP**

## LA NATURE DES INERTES

Dans le cadre de ces travaux, les excédents de chantier inertes ont été regroupés en six familles distinctes :

- Les déblais de terre
- Les enrobés
- Les bétons de déconstruction
- Les gravas et matériaux rocheux
- Les tuiles, ardoises, la céramique
- Les mélanges de matériaux inertes (gravats)

Les entreprises ont également été consultées sur les terres végétales bien que celles-ci ne soient pas considérées comme un matériau inerte. Les terres végétales représentent plus de 1 000 tonnes annuelles intégrées au chiffre des déblais de terre. Elles ne présentent pas de difficultés particulières de prise en charge du fait de leur usage facilité en aménagement paysager ou agricole.

Les déblais de terre



L'enrobé



Le béton



Les matériaux rocheux



Les tuiles, ardoise



Les mélanges d'inertes

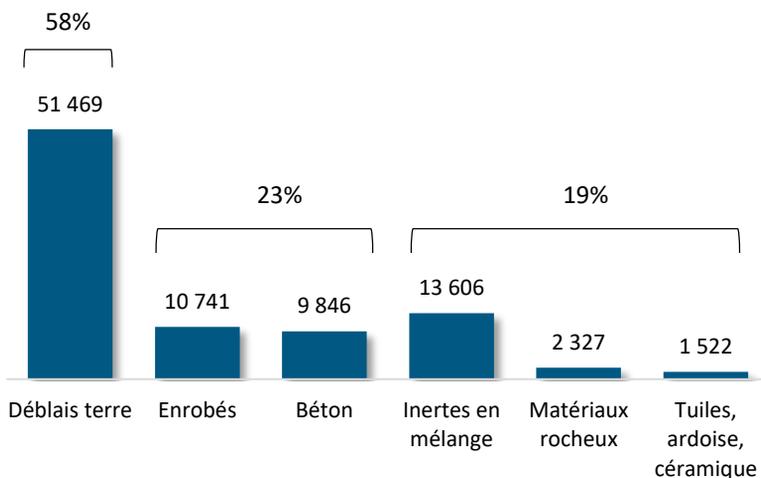


## ÉVALUATION ET COMPOSITION DU GISEMENT D'INERTES SUR LE TERRITOIRE DU SUD MAYENNE

**89 511** TONNES D'EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES PRODUITS SUR LES CHANTIERS DU TERRITOIRE

Tonnages de matériaux inertes générés dans le cadre des chantiers en Sud Mayenne selon la nature des matériaux

Source : enquête CERC ; en tonnes



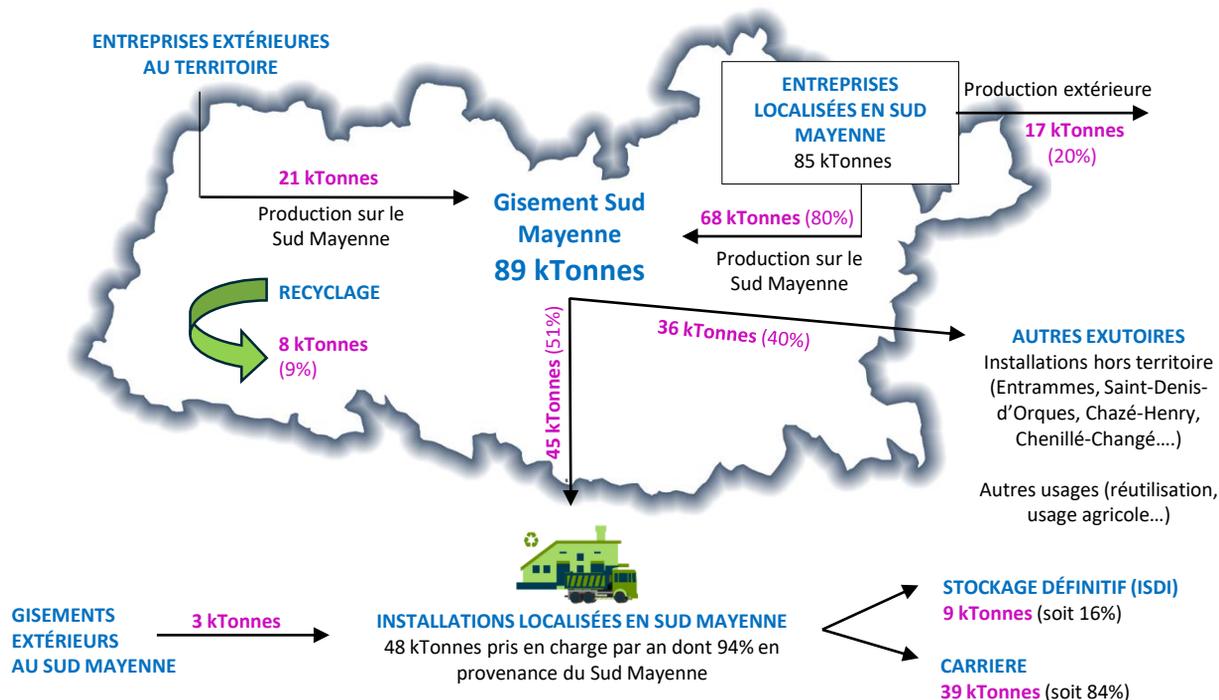
Les **déblais de terre** (terres et terre végétale) constitue le principal matériau inerte évacué des chantiers avec près de **58 % du gisement d'excédents de chantier produit sur le Sud Mayenne**, soit 51,5 milliers de tonnes.

Les **gravats** (Mélanges des différentes catégories d'inertes) ainsi que les matériaux relativement hétérogène tels que les **matériaux rocheux**, les **tuiles**, l'**ardoises**, la **céramique** représentent **19% du gisement de déchets inertes** évacués des chantiers de Construction.

Les matériaux bénéficiant d'un haut niveau de valorisation (**enrobés et béton**) constituent **23% du gisement** d'excédents de chantier sur le territoire.

## SYNTHÈSE DE LA PRODUCTION, DE LA PRISE EN CHARGE ET DES FLUX D'INERTES SUR LE TERRITOIRE

GISEMENTS, FLUX, ORIGINES, ORIENTATIONS DES EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE TERRITOIRE SUD MAYENNE



## QUELS ENSEIGNEMENTS CONSÉCUTIFS À L'ANALYSE DES FLUX D'EXCÉDENTS DE CHANTIER INERTES SUR LE SUD MAYENNE ?

- 1 Des capacités de prise en charge inférieures au gisement local**  
Les installations du territoire ne prennent en charge que 50,3% du gisement du territoire.
- 2 La carrière est l'exutoire principal des déchets sur le territoire**  
84% des déchets pris en charge par des installations situées sur le territoire sont utilisés dans le cadre du réaménagement des carrières. Cependant, ces sites sont peu adaptés aux petits producteurs d'inertes (Bâtiment et petites entreprises de Travaux Publics).
- 3 Une part importante des excédents de chantier inertes orientés vers l'aménagement agricole**  
En l'absence d'un maillage fort de plateformes adaptées aux petits producteurs (entreprises de Bâtiment et petites entreprises de Travaux Publics), le recours à l'usage sur les parcelles agricoles est largement répandu sur le territoire.
- 4 Le niveau de valorisation des inertes est élevé, mais principalement porté par l'usage du remblaiement de carrières**  
Le taux de recyclage est encore limité sur le territoire en raison de l'absence de plateforme(s) dédiée(s) et de débouchés.

## LES DIFFICULTÉS, LES BESOINS ET LES ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ENTREPRISES

### UNE CARENCE EN SITES DE DÉPÔT D'INERTES SUR LE TERRITOIRE SUD MAYENNE

Si les capacités de prise en charge des inertes sur le territoire sont jugées suffisantes au regard du gisement moyen évalué, la faiblesse du maillage de site de dépôt entraîne des distances importantes d'acheminement des matériaux et donc des coûts (économiques et environnementaux) liés à la gestion de ces inertes. En conséquence, l'usage des inertes en aménagement agricole est fréquent et le taux de prise en charge du gisement par les plateformes locales est faible (50,3% du gisement capté par les plateformes du territoire)

Aucune plateforme dédiée au recyclage et ouverte à l'ensemble des entreprises n'est identifiée sur le territoire. Mais des sites de dépôts sont accessible autour du territoire et l'usage de concasseurs mobiles peut en partie pourvoir aux besoins locaux.



### UNE VISIBILITÉ RÉDUITE À COURT ET MOYEN TERMES

La fermeture récente de certaines plateformes (ISDI comblées lors des dernières années) combinée à l'incertitude sur la continuité d'autres sites au cours des prochaines années pourrait engendrer des risques sur les capacités de prise en charge du territoire. Toutefois, l'émergence de projets nouveaux au cours des prochaines années pourrait offrir des solutions nouvelles pour assurer cette continuité.

Une vigilance est nécessaire pour assurer la bonne cohérence entre l'évolution des gisements et la capacité de prise en charge du territoire au regard des sites en fin d'exploitation et des projets nouveaux. L'accent doit également être porté sur le réemploi pour éviter les risques de pratiques non réglementaires.



### DES DIFFICULTÉS ÉVOQUÉES POUR LE POSITIONNEMENT DES GRAVES DE RECYCLAGE ?

Si le recours aux matériaux secondaires ou alternatifs progresse depuis quelques années, leur positionnement est encore freinée pour différentes raisons : impossibilité technique, absence d'ouverture aux variantes, absence de proposition de variantes, habitude, manque de confiance.

Le manque de débouchés pour les matériaux est régulièrement évoqué par les entreprises locales. A l'inverse, les collectivités expriment parfois une absence de proposition de solutions alternatives lors de la passation de marchés.



## LES DIFFICULTÉS, LES BESOINS ET LES ENJEUX EXPRIMÉS PAR LES ENTREPRISES

### LE RECYCLAGE SOUVENT RÉALISÉ PAR CAMPAGNES DE CONCASSAGE

Régulièrement, et en l'absence de plateformes de recyclage fixes, les entreprises entreposent provisoirement les matériaux valorisables sur des terrains (anciennes ISDI, terrains des entreprises) avant d'acheminer un concasseur mobile (propriété de l'entreprise ou location à une autre entreprise) sur le site en vue de la réalisation d'une campagne de concassage sur une ou plusieurs journées. Cette pratique résulte-t-elle d'un mode de gestion plus souple pour les entreprises ou est-elle la conséquence d'une absence de plateforme dédiée ? Toutefois, les entreprises ont conscience que ces matériaux représentent aujourd'hui une ressource et expriment régulièrement leur volonté de les conserver.



### LE RECOURS À L'AMÉNAGEMENT AGRICOLE : UNE SOLUTION POUR LA PRISE EN CHARGE DES INERTES ?

Une part importante des excédents de chantier inertes est utilisée dans le cadre d'aménagement de parcelles agricoles (exhaussement et nivellement de terrains) ou pour la création de plateformes agricoles.

Cette pratique, régulièrement observée en particulier sur les territoires ruraux, est souvent évoquée par les entreprises locales. Elle offre une solution économiquement intéressante pour la prise en charge des inertes et plus particulièrement des terres pour lesquelles les plateformes dédiées peuvent être éloignées. Ces opérations nécessitent en revanche un encadrement étant donné les évolutions réglementaires destinées à encadrer les pratiques (absence d'échange financier, justification de l'intérêt de projet, justification du caractère inerte des matériaux déposés).

Par ailleurs, un certain nombre d'entreprises locales, spécialisées dans les travaux d'aménagement agricole ou de construction de plateforme agricoles ont recours à cette pratique, qui s'apparente à une forme de réemploi des matériaux. Les terres sont déplacées et réutilisées sur leur site d'origine. Pour ces raisons, ces entreprises évaluent difficilement la production d'inertes générées par leur activité.



### L'INTÉRÊT DU DOUBLE FRET

Les entreprises privilégient les sites sur lesquels elles peuvent décharger les déblais de chantier et recharger des matériaux. Cette pratique relève d'une logique économique et environnementale.

En ce sens, les carrières sont des sites privilégiés par les entreprises qui profitent du dépôt de déblais pour recharger en matériaux neufs. Ces sites, qui contribuent au maillage territorial présentent également un potentiel pour le recyclage d'excédents de chantier inertes eu égard au savoir-faire en matière de concassage, de criblage, à la présence de matériel et parfois de foncier.



## SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

### FORCES

1. Un bon maillage de déchèteries publiques.
2. Une adaptation des entreprises à l'absence de plateformes de recyclage (usage de concasseurs mobiles...).
3. Des capacités d'accueils d'inertes disponibles dans les carrières du territoire
4. La possibilité du double fret (dépôt d'excédents de chantier inertes et approvisionnement en matériaux secondaires ou neufs).
5. Un taux de valorisation élevé, en lien avec le recours élevé au remblaiement de carrières.

### FAIBLESSES

1. Absence de plateformes de recyclage (plateformes de concassage, centrales d'enrobé...).
2. Des flux d'inertes non tracés (usage en aménagement agricole ?).
3. Un taux de valorisation élevé mais principalement porté par le recours au remblaiement de carrières. Le taux de recyclage est encore faible.
4. Des difficultés pour le positionnement des graves de recyclage.
5. Les bennes gravats des déchèteries publiques difficilement recyclables sans tri préalable.

## REP PMCB\*

### OPPORTUNITÉS

1. Volonté des entreprises et des collectivités sur le recyclage d'inertes.
2. Volonté des collectivités de bénéficier d'une solution de recyclage pour leurs gravats de déchèteries.
3. Possibilité de partenariats, de marchés entre les collectivités et les entreprises du territoire pour le recyclage des inertes issus des déchèteries.
4. Des projets identifiés de implantation de plateformes de recyclage, de plateformes de transit ou de solutions de prise en charge sur les carrières sur le territoire.

### MENACES

1. Dépendance aux plateformes extérieures au territoire.
2. Faible maillage territorial (carences actuelles sur le territoire de la Communauté de communes de Meslay-Grez).
3. Les pratiques d'aménagement agricole ne sont pas toujours maîtrisées
4. Le renforcement de la réglementation sur la réutilisation d'inertes en aménagement urbain ou agricole pourrait avoir des conséquences sur les pratiques des entreprises.
5. La maîtrise des enjeux et de l'actualité sur la gestion des inertes par les petites entreprises (REP PMCB, traçabilité, mention déchets dans les devis...).

La REP PMCB, en cours d'instauration, aura une incidence sur la gestion des inertes et sur le modèle économique des plateformes dédiées à la prise en charge des inertes. En ce sens, et en l'absence d'informations plus précises à ce jour quant à son application, la REP ne constitue ni une menace ni une opportunité, elle est identifiée comme un élément de contexte de la filière.

Etude réalisée par

**CERC Pays de la Loire**

10 Bd Gaston Serpette – BP 23202  
44032 Nantes Cedex

Tél : 02-51-17-65-54  
[www.cerc-paysdelaloire.fr](http://www.cerc-paysdelaloire.fr)

